



DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

DIRECTION REGIONALE ABIDJAN NORD II

SERVICE DU CADASTRE ANYAMA-ALEPE

Le Chef de Service

Abidjan, le 14 MARS 2019

N° 18 /SEPMBPE/DGI/DRAN2/SC-AA/Kjj

A

Madame la Directrice du Cadastre  
**ABIDJAN**

**Objet : vérification de l'existence de titres fonciers  
sur une parcelle de 6294ha 35a 78ca  
Sise à akoupé-zeudji dans la commune d'ANYAMA.**

réf. : lettre n°0053/MCLU/DGUF/dae du 07/03/2019

Madame,

Comme suite au courrier ci-dessus référencé relatif à la demande d'état foncier sur le domaine abritant le projet de création d'un pôle économique dénommé AKWABA dans la commune d'ANYAMA, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce site abritant ce projet reste encore non immatriculé dans l'ensemble.

Toutefois, il est important de souligner quelques empiétements qui doivent être distraits par l'opérateur car déjà immatriculé ;

Ce site est limité ;

- Au nord par l'IM 21 de 15 HA de madame KEBE,
- A l'est par le village d'AZAGUIE-BLIDA et les parcelles du Fonds de Prévoyance Militaire (FPM) et le Mouvement des instituteurs pour la Défense de leur droits (MIDD) respectivement de 22 HA et 78 ha,
- Au sud par une zone non immatriculée,
- A l'ouest par la parcelle de monsieur TANO de 17 ha sise à ADAKIE.

Aussi, voudrais-je vous préciser qu'à ce jour, il n'est constaté aucun autre domaine immatriculé à part les empiétements évoqués plus haut.

Ci-joint un plan de situation de la zone.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice l'expression de mes sentiments distingués.

*Koba Jean Joël*  
Ingénieur en Sciences Géographiques  
Géomètre Assermenté du Cadastre



mad Kela

ADAKTE in tano.

FPH. →

CCIV

AI 1033

1030

NCC-374059

FC 01673  
V1572  
E5993  
M330650

271

